



PROSPECTIVES

BULLETIN DE LIAISON ET D'INFORMATION DES ANCIENS ELEVES DE L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE NANTES

LA LETTRE DE LA PRESIDENTE

Sommaire :

La lettre de la présidente

De l'utilisation du produit des
adhésions

Des nouveautés pour
l'association

Concours d'entrée aux IRA :
nouvelle réforme

Que deviennent-ils ?
Promotions

Félicitations

Chers collègues,

J'ai toujours le sentiment que le temps passe très vite, pour ne pas dire de plus en plus vite (je sais, c'est l'âge) mais cette rentrée a été vraiment éreintante et je sais que je ne suis pas la seule à avoir cette impression. Ceci explique que le bulletin ne vous parvienne que maintenant.

Les réformes sont en marche et la vitesse (la précipitation ?) de leur mise en place n'aide sans doute pas à créer un climat serein et il faut rajouter la crise mondiale. La virtualité du monde boursier éclate, hélas, en crise bien réelle.

L'association, elle, reste pragmatique (vous pouvez me faire confiance pour cela), loin des mirages des mondes virtuels. Depuis le mois d'avril, des changements (pas des réformes) sont intervenus ou sont en cours dont vous pourrez prendre connaissance en page 2 "Des nouveautés pour l'association".

Il était prévu de vous parler dans ce numéro du rapport Desforges sur le réexamen général du contenu des concours d'accès à la FPE et du rapport LE BRIS sur l'avenir des écoles de service public (hors ENA et IUFM sachant que, sur 34 000 recrutements externes, 25 000 concernent les enseignants et les chercheurs...), s'il était paru. Entre temps, le rapport DORNE-CORRAZE sur l'organisation et le pilotage des recrutements au sein de la fonction publique est sorti. En conséquence, ces 3 rapports seront l'objet du prochain bulletin après avoir pris le temps de les lire soigneusement. Il faut savoir que le rapport DESFORGES, publié le 19 février, a déjà produit ses effets, au moins pour les IRA puisque les concours d'entrée ont été modifiés (cf page 3).

Ces trois rapports devraient faire l'objet du bulletin de rentrée 2009 sauf, bien évidemment, si l'actualité en décidait autrement.

Malgré les turbulences actuelles et tous les sujets d'inquiétude, à juste ou mauvaise raison, le plus important pour nous tous, cadres, est de garder la tête froide et de ne surtout pas nous laisser gagner par la sinistrose. Non qu'il faille se laisser à un optimisme délirant qui ne serait guère de mise, mais il ne faut pas oublier que l'instant présent semble toujours plus catastrophique qu'il ne l'est réellement et surtout comme nous le percevons avec le recul. Bon courage à toutes et tous.

Numéro édité à 3 500
exemplaires

À très bientôt.

DE L'UTILISATION DU PRODUIT DES ADHESIONS

Régulièrement, nous faisons des appels à cotisation. Et il est normal que tout aussi régulièrement, nous vous indiquions à quoi servent vos cotisations.

Pour 2007, les dépenses se sont élevées à 10 994,20 € et les recettes à 11 031,00 €. Pour la première fois, depuis de nombreuses années, l'exercice 2007 a été bénéficiaire, de peu certes. Le plus important était d'équilibrer le budget mais en faisant des efforts pour réduire les dépenses (bulletin constitué de 4 feuilles et non de 5) et en augmentant les cotisations, nous y sommes parvenus.

Les dépenses se sont décomposées de la façon suivante :

- Parution du bulletin (sur la base de l'édition de 3 400 bulletins à 4 feuilles format A4, 3 fois par an) :
 - papier + enveloppes : 7,7 % : 849,55 € en 2007 contre 851,26 € en 2006 ;
 - fournitures informatiques : 2,6 % : 288,65 € contre 398,69 €
 - reprographie : 21,5 % : 2 360,80 € contre 792,00 € ;
 - frais d'affranchissement : 41,0 % : 4 507,12 € contre 4 567,43 € ;
- Abonnement à Internet (ADSL + téléphone) : 3,8 % : 418,72 € contre 601,58 € ;
- Déplacements en province (repas non pris en charge) : 8,7 % : 952,89 € contre 753,14 € ;
- Maileva : 10,9 % : 1 200 € contre 657,80 € ;
- Le reste (3,6 %) est constitué de frais d'assurance transport, de frais de réception (eau / comestibles pour le salon de l'emploi public), de services bancaires.

Les recettes ont été constituées de :

- * Subvention (13,6 %) : 1 500 € c'est-à-dire une augmentation de 50 % par rapport à 2006 ;
- * Cotisations encaissées (85,3 %) : 9 531 € contre 7 910 € soit + 20,5 % par rapport à 2006. Cette augmentation s'explique par une augmentation des adhésions – 332 adhésions en 2007 contre 314 en 2006 - et par une augmentation des cotisations (+ 6 € soit 20 % d'augmentation) ;
- * Dons : 126,00 € (1,1 %).

Bien entendu, nous avons poursuivi nos efforts d'économie en 2008 et nous espérons pouvoir enfin remplacer l'ordinateur de l'association qui date de 1999. Cet équipement a été un très bon investissement qui a supporté le passage à l'ADSL sans être vraiment équipé des broches adéquates (nous avons des côtés bricoleurs dans l'équipe qui permettent de faire face à notre manque chronique de moyens...mais cela a ses limites, en particulier en matière de performances de l'ordinateur).

Pour cela, il est évident que nous avons besoin de vos cotisations. Nous invitons vivement celles et ceux d'entre vous qui n'ont pas renouvelé leur adhésion 2008 (113 sur 332 adhérents 2008) et tous ceux qui ont déjà pensé à payer leur cotisation et qui ne l'ont jamais fait, à passer à l'action. Merci par avance de nous permettre de continuer à faire vivre l'association. Et, avec un peu de chance, nous aurons peut-être une petite augmentation de la subvention de l'IRA...Nous avons le droit de rêver, non ? C'est à peu près la seule chose qui soit encore gratuite.

DES NOUVEAUTES POUR L'ASSOCIATION

➤ Un nouveau membre a rejoint le conseil d'administration de l'association. Il s'agit d'Etienne Destouches (promotion 84/85 – ministère de l'intérieur) ;

➤ Constatant un manque de présence sur Nantes, en particulier par rapport aux promotions en cours, une cellule a été créée. Elle est constituée à ce jour d'Erwan L'Helgouac'h (2005/2006) et d'E. Destouches

qui doit rejoindre Nantes d'ici à 2 ans. Ils seront les interlocuteurs privilégiés des collègues en formation et des collègues affectés en région nantaise. Le "plan d'action" est en cours d'élaboration ;

➤ Une nouvelle rubrique apparaît dans le bulletin intitulée "Que deviennent-ils ? Promotions". Je me suis dit qu'il n'y avait aucune raison pour que seules les promotions d'administrateur civil ou de ce niveau fassent l'objet d'une parution sur notre bulletin ;

➤ L'adresse du site de l'association va changer du fait qu'AOL est passé à Neuf qui a procédé à un rapprochement avec SFR. La mise en concurrence des fournisseurs d'accès à Internet va devenir de plus en plus facile, entre nous. Je vais essayer de faire en sorte que le chemin d'accès au site soit plus facile à retenir que l'actuel. Les premiers avertis sont évidemment ceux pour lesquels l'association a une adresse électronique valide. J'espère ne pas avoir à modifier l'adresse depuis près de 10 ans de l'association (Irarque44@aol.com) ;

➤ L'annuaire est désormais en 2 éditions. En juillet, la présentation est par promotion et en janvier, alphabétique ;

➤ Une grande campagne de mise à jour de l'annuaire a été lancée dans le courant de l'été. Ce n'est pas la mise à jour qui constitue par elle-même une nouveauté mais son ampleur. A ce jour, sur 3 196 personnes recensées, environ 2 200 ont reçu un message accompagné de leur fiche de renseignements pour mise à jour c'est-à-dire que 2 200 messages ont été expédiés.. Environ 700 qui ont répondu depuis le début de l'année. En rajoutant les adhérents, ce sont les coordonnées de près de 1 000 d'entre vous qui ont été confirmées avec, pour conséquence, une mise à jour importante de l'annuaire. Ce serait merveilleux si tous ceux qui ont reçu un tel message prenaient le temps de répondre. Répondre ne prend que quelques minutes pour chacun mais même si cela représente des heures de travail pour rentrer les données (je vous rassure : la personne chargée de la mise à jour de l'annuaire s'ennuie dès qu'elle n'est plus débordée), c'est un gain de temps non négligeable pour la mise à jour et la fiabilité de l'annuaire.

Il reste 900 personnes à contacter pour lesquelles il faut récupérer une adresse électronique.

Et si vous n'avez pas reçu de message, que cela ne vous empêche pas de remplir la fiche de renseignements en communiquant une adresse électronique, si possible. Ainsi, à l'occasion de la prochaine campagne de mise à jour, vous recevrez VOUS aussi un message de mise à jour.

➤ Le prochain changement devrait intervenir au sein de l'équipe de l'association. En effet, un membre du conseil d'administration a présenté sa démission et doit être remplacé. Nous faisons appel aux bonnes volontés. Si l'une ou l'un d'entre vous est intéressé(e) pour faire partie de l'équipe, surtout pas de fausse timidité et n'hésitez pas à contacter la Présidente pour proposer votre candidature. Si cette personne était particulièrement intéressé(e) par la communication, ce serait parfait.



CONCOURS D'ENTREE AUX IRA : NOUVELLE REFORME

L'arrêté du 26 octobre 2005 avait modifié les épreuves des concours d'entrée aux IRA en diminuant le nombre d'options (suppression de l'option « droit constitutionnel »), en rendant obligatoires les finances publiques, en supprimant les questions à choix multiples et l'option sportive.

Cet arrêté était applicable à partir de la session 2008 et n'aura été appliqué que pour la promotion actuellement en cours puisqu'il est abrogé depuis le 6 juin 2008.

Dans la foulée de la parution du rapport de la mission préparatoire au réexamen général du contenu des concours d'accès à la fonction publique de l'Etat présidée par Corinne DESFORGES, accessoirement présidente des jurys des concours d'entrée à l'IRA de Nantes au moins pour la session 2008, les instituts régionaux d'administration ont vu les épreuves des concours d'entrée modifiées, une nouvelle fois. Il est à noter qu'aujourd'hui, on parle de 15 concours d'entrée : 5 IRA / 3 concours (externe, interne et 3^{ème}). Les épreuves, leurs contenus et les dates de concours sont les mêmes. Au moins, il n'y a pas mise en concurrence entre les instituts ce qui serait possible si les dates de concours n'étaient pas les mêmes.

Le programme des réjouissances est désormais le suivant :

- Concours externe : 2 épreuves écrites d'admissibilité et 2 épreuves orales d'admission au lieu de 3 + 2 c'est-à-dire suppression de l'épreuve à option :

* Composition sur un sujet d'ordre général portant sur la place de l'Etat et son rôle dans les grands domaines d'intervention de l'intervention publique permettant d'évaluer l'ouverture au monde des candidats, leur aptitude à l'analyse et au questionnement ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel (4 heures – coefficient : 4) ;

* Epreuve constituée de 6 à 10 questions à réponse courte, portant sur des éléments essentiels du droit public, des questions européennes, de la gestion des ressources humaines, des questions sociales, des finances publiques et de l'économie ;

Chaque question peut être accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée (*NDLR*: c'est évidemment préférable) qui n'excèdent pas une page au total (4 heures – coefficient 4 dont 2 pour droit public / questions européennes / questions sociales et 2 pour finances publiques / GRH / économie) ;

* Entretien avec le jury, visant à évaluer les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme d'une mise en situation (25 mn dont 10 mn au plus de présentation – coefficient 4). Le candidat admissible adresse une fiche individuelle de renseignement au service gestionnaire (IRA) du concours, fiche disponible sur le site de la fonction publique ;

* Epreuve de langue vivante étrangère consistant en un entretien à partir d'un texte court rédigé dans l'une des 5 langues prévues.

- Concours interne : 1 épreuve écrite d'admissibilité et 1 épreuve orale d'admission + 1 épreuve facultative de langue étrangère au lieu de 2 + 1 + 1 facultative c'est-à-dire suppression de l'épreuve constituée de 10 à 15 questions à réponse courte :

* Rédaction, à partir d'un dossier à caractère administratif, d'une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions concrètes (4 heures – coefficient 4) ;

* Entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle,, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat est également interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives générales. Le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle (RAEP) qu'il remet au service organisateur (IRA). A noter que l'IRA de Nantes a déjà inclus dans son catalogue de formation du second semestre une formation sur le remplissage du dossier de RAEP. (25 mn dont 10 mn au plus pour l'exposé – coefficient 4)

- 3^{ème} concours : 1 épreuve écrite d'admissibilité et 1 épreuve orale d'admission + 1 épreuve facultative de langue étrangère au lieu de 3 + 1 + 1 facultative

* Note de synthèse sur dossier sur un sujet d'ordre général portant sur la place de l'Etat et son rôle dans les grands domaines d'intervention de l'intervention publique permettant d'évaluer l'ouverture au monde des candidats, leur aptitude à l'analyse et au questionnement ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel (4 heures – coefficient : 4) ;

* Entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Le candidat établit un dossier de RAEP comme les internes. (25 mn dont 10 mn au plus pour l'exposé – coefficient 4).

Une circulaire du 20 juin 2008 précise à l'attention des ministères les préconisations de mise en œuvre du rapport Desforges mais également du rapport DORNE-CORRAZE. Cette circulaire indique ce qui doit être encouragé, prohibé, réexaminé et apprécié en fonction du concours et a déjà été mis en application pour les IRA sachant que la circulaire est du 20 juin et l'arrêté pour les IRA est du 6 juin, ces derniers ayant pris de

l'avance sur la publication de la circulaire. Vous trouverez entre parenthèses et en italique, les réflexions de la rédaction.

A encourager :

- + Identifier les compétences et aptitudes requises pour la fonction (*pour les généralistes, il n'y a pas qu'une fonction...*);
- + Définir les contenus des épreuves en conséquence ;
- + Réduire le nombre d'épreuves en privilégiant celles qui permettent d'identifier les compétences recherchées et en supprimant celles sans lien avec les métiers exercés (*ce n'est pas idiot*);
- + Réduire et simplifier les programmes de révision (*c'est logique et découle de l'alinéa précédent mais n'y a-t-il pas un risque d'uniformiser les profils et de réduire les viviers potentiels? Ne dit-on pas que de l'uniformité naît l'ennui? L'une des richesses de la fonction publique ne réside-t-elle pas dans la diversité de celles et ceux qui la composent et, donc, de leurs compétences diverses? Il y a là un potentiel d'appauvrissement de la FP*);
- + Développer les preuves de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle dans les concours internes et les concours de la 3^{ème} voie (*excellente idée mais qu'est-ce qu'une preuve?*);
- + Privilégier, en particulier pour le recrutement de catégories B et C, les épreuves pratiques de mises en situation ;
- + Introduire des grilles d'analyse et de comportement pour les épreuves orales (*si le stress introduit par ces épreuves est pris en compte et si l'objectif n'est pas de recruter des profils uniformes, pourquoi pas?*);
- + Augmenter le coefficient des épreuves de comportement pour les épreuves orales (*Que cherche-t-on exactement à détecter?*);
- + Encourager la présence d'un professionnel du recrutement aux épreuves orales (*attention: les applications informatiques du privé transposées directement dans le public ont montré leurs limites. Il serait dommage que le problème se pose en matière de ressources humaines. Nous ne sommes pas opposés à cette proposition mais prudents...*).

A prohiber :

- Des épreuves inadaptées aux compétences recherchées, trop académiques (*comment ne pas être d'accord?*);
- Des options multiples sans lien avec la fonction : droit civil, histoire... ;
- Des épreuves de droit pour les concours de catégorie B... ;
- Des questions de culture générale pour les concours de catégorie C (*franchement, est-ce vraiment inutile de vérifier que même une catégorie C a un minimum de culture générale en n'oubliant pas qu'aujourd'hui, les catégories C sont souvent aussi diplômés que les catégories A*);
- Des épreuves insuffisamment indifférenciées pour les 3 concours... Le concours interne doit être mieux défini et ne doit pas tester des connaissances mais des compétences acquises dans le métier et les aptitudes à exercer des fonctions de niveau supérieur. Une combinaison de RAEP, un entretien de motivation et de comportement pourraient permettre de sélectionner les meilleurs candidats (*excellente idée mais il faudrait l'appliquer ailleurs. Cf. plus bas*).

A apprécier en fonction du concours :

- ◆ Les nouvelles options correspondant à des métiers porteurs (RH, marchés publics, communication...) (*Pour les IRA, il n'y a plus d'options. Il est vrai que les 3 domaines cités ne sont absolument pratiqués par les irarques...*);
- ◆ Le maintien des épreuves de culture générale, justifié pour certains concours, en particulier de la catégorie A (*Pour les IRA, cela ne concerne plus que les concours externes parce qu'à priori, la culture générale des internes et des 3^{ème} concours n'est plus vérifiée, considérée comme inutile peut-être. Reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle, c'est bien mais un cadre A doit aussi avoir de la culture générale, non?*);
- ◆ Les épreuves correspondant à des modules de formation enseignés dans les écoles d'application (*Cela signifie-t-il qu'il s'agit de vérifier que les candidats sont capables - assez intelligents ou niveau minimal de connaissances - de suivre les modules de formation? Les écoles d'application ne sont-elles pas là pour faire acquérir des nouvelles connaissances pour assurer les futures fonctions? Si les candidats ont déjà les connaissances, est-ce nécessaire de leur faire suivre un cursus qu'ils ont déjà dans leurs bagages?*);
- ◆ Les recrutements sur titre (*cela concerne les 3^{ème} concours avec une période de stage avant titularisation*);

- ◆ Le recours à des « assessment centers » (ou centres d'évaluation) pour des recrutements de haut niveau, très ciblés (*c'est vrai qu'en anglais, c'est tout de suite de très haut niveau*);
- ◆ Les tests psychologiques ou de comportement (*A noter que l'ENM prévoit d'introduire des tests psychologiques pour ses concours d'entrée*);
- ◆ Les épreuves de présélection quand il y a un grand nombre de candidats (*attention : à partir de quel chiffre parle-t-on de grand nombre ?*).

Globalement, ces préconisations vont dans le sens d'un recrutement de meilleure qualité, ce qui ne sous-entend pas que les recrutements jusqu'à aujourd'hui n'ont pas été de bonne qualité mais que les techniques de recrutement ne l'étaient pas. Le problème est toujours comment tout cela va être appliqué. Cela ne serait pas la première fois que d'excellentes idées et les meilleurs sentiments du monde se concrétisent par des mesures contre-productives.

Il est intéressant d'examiner l'évolution du concours d'entrée interne et en particulier la volonté de **vérifier** les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que **son aptitude à dégager des solutions concrètes** à rapprocher de la préconisation selon laquelle « Le concours interne doit être mieux défini et ne doit pas **tester** des connaissances mais **des compétences acquises dans le métier et les aptitudes à exercer des fonctions de niveau supérieur** ». C'est logique et intelligent. Toutefois, en matière d'évolution de carrière, le cas de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal devient de plus en plus urgent à résoudre pour s'inscrire enfin dans ce schéma.

Comme nous l'avons déjà écrit, seul le texte relatif à l'accès au grade de principal de l'éducation nationale considère que les questions posées au candidat sont destinées à permettre une appréciation de ses capacités à exercer des responsabilités supérieures.

Deux ministères conservent un écrit : le MEEDDAT et le ministère de l'intérieur. Le premier cherche à apprécier l'aptitude des candidats à l'analyse et à la synthèse ainsi que la qualité de leur expression écrite (cf. les objectifs poursuivis par la première épreuve du concours externe), le second demande au candidat de rédiger d'une note visant à dégager des propositions et des solutions argumentées à partir d'une mise en situation professionnelle ce qui n'est pas très éloigné de ce qui est demandé à un candidat interne pour entrer dans un IRA.

En clair, la vérification des compétences acquises dans le métier et des aptitudes à exercer des fonctions de niveau supérieur n'est pas encore la justification d'une promotion au grade supérieur. Parmi les préconisations citées ci-dessus, il est très vivement souhaitable que :

- les compétences et aptitudes requises pour la fonction soient identifiées ;
- les épreuves et leur contenu soient définis en conséquence ;
- les preuves de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle soient développées ;
- le recours, peut-être pas à des « assessment centers » (nous ne parlons que d'attachés principaux) mais à des bilans de compétence soit systématisé (déjà mis en place réellement serait une belle avancée parce qu'ils ne sont pas toujours accordés aujourd'hui malgré le texte sur le droit individuel à la formation...).

Pour attirer les meilleurs, il est indiscutable que le recrutement doit évoluer mais il faut peut-être et surtout proposer des déroulements de carrière et des modes d'accès au grade supérieur sans parler de l'accès au corps supérieur, dignes de la qualité du recrutement parce que, dans le cas contraire, le problème ne va pas être le recrutement mais rapidement de garder les meilleurs.

Si aujourd'hui, l'un des principaux objectifs est de réduire le nombre de fonctionnaires pour alléger la dette de l'Etat, cette pléthore actuelle va se tarir et il ne faut pas négliger les effets de la démographie. En effet, le vieillissement de la population signifie aussi à terme (et pas si éloigné que cela) une réduction de la population active et, par conséquent, des difficultés de recrutement à prévoir, un marché de l'emploi tendu et une concurrence pour les fonctions publiques avec le secteur privé. Si, ces trente dernières années, les conséquences de la fin du baby-boom intervenu au milieu des années 60 (en 1977, l'Expansion titrait sur l'éventualité d'une retraite à 70 ans ?) ont été volontairement ignorées conduisant aujourd'hui à des débats sans fin sur le financement des retraites et sur les solutions pour résoudre le problème, il serait dommage que, une fois l'excédent des fonctionnaires résorbé, on s'aperçoive qu'on en manque.



QUE DEVIENNENT-ILS ? – PROMOTIONS

Concours d'entrée aux IRA : CE : concours externe – CI : concours interne – 3C : 3^{ème} concours

Conseiller référendaire à la Cour des Comptes : Jean-Pierre JOURDAIN (74/75) – CE

Recrutement complémentaire conseillers du corps des TA et des CAA : Alexis MICHEL (04/05) - CE

Attaché principal d'administration du ministère de la défense – 2007

Régis BREINLINGER (01/02) - CE Marc LE GUEN (99/00) – 3C Anne-Yvonne TARTROU (97/98) - CE	Eric HANDSCHUH (01/02) - CE Olivier MORAND-FEHR (00/01) - CE Michel VIVIER (97/98) - CI
---	---

Attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur – 2008

Jean-Jacques AUDUREAU (04/05) - CI Cécile BEGUE-BOSSY (00/01) - CE Alain CASSIGNOL (93/94) – CI Nathalie CHATAIGNER-FAUCON (04/05) - CI Colette DAMIOT-MARCOU (82/83) - CE François DELBOS (90/91) – CE Céline DUWOYE-MAUROUARD (01/02) - CE Denis LE GOUIC (01/02) - CE Fabienne LE TURC (01/02) – CE Thierry NAVARRO (02/03) – CI Tanneguy PELLOIN (00/01) - CE Sophie RAYON-DESMARES (98/99) – CE Fabienne RIVIER (03/04) – CE Pascal STIRNEMANN (03/04) – CI Marie-Paule TOUPIN (97/98) – CI	Michel BEDU (00/01) – CI Laëtitia BUETAS-LATORRE (01/02) – CI Caroline CHASLES-GOURET (97/98) – CE Marie-Sophie COUSINEAU-LE DEN (95/96) - CE Michel DAMOUR (02/03) – 3C Mathieu DILY (97/98) - CE Marie-Christine LAURIOZ (98/99) – 3C Céline LE MAO (93/94) – CE Bertrand LECARDONNEL (03/04) – 3C Alain PAUMARD (99/00) – CI Pascal PRAT (04/05) - CI Trémeur REMOND (01/02) - CE Maryse SOUM (96/97) – CI Fabrice TANJON (01/02) - CE Pierre VALANCONNY (95/96) - CE
--	--

Attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer – 2008

Martial CAILLAUD (99/00) – CE Géraldine DUFAYET (98/99) - CI C. FOURCHEROT-QUEFFELEC (92/93) – CE Véronique GELEIN-VANSIELEGHEM (00/01) – CI Jérôme GOUIN (97/98) – CE Véronique RENOUX-VIOU (92/93) – CE Anne-Catherine VALLET (99/00) - CE	Laurent CALMETTES (02/03) – CE Delphine EGAULT (01/02) - CE Gladys FROMENTIN (02/03) - CE Yann GERARD (00/01) - CE Didier GRANDPRE (00/01)- CI Marie-Caroline SAILLY (03/04) - CI
--	--

Attaché principal d'administration du ministère de l'équipement – 2008

Marie-Pierre BERGER (98/99) – CI Céline CAREL (92/93) – CE Daniel FERRET (78/79) – CE Luc GOURAUD (98/99) – CI Fabien GUERIN (02/03) – CI Séverine RENARD (99/00) – CE Gaëlle TAMBORINI (00/01) - CE	Christel BLEHAUT-ANNE (02/03) – CI Alain FAVENNEC (00/01) – CI Sandrine FOURNIS (99/00) – CE Bruno GRENON (87/88) – CE Bruno JOSNIN (97/98) – CE Ainhoa SAN MARTIN (01/02) – CE Renaud WITTEBROODT (01/02) - CI
--	---

Attaché principal d'administration du ministère de l'agriculture et de la pêche – 2008

Anne-Cécile CHASSAC (03/04) – 3C Angéline LE RAY (00/01) – CE	Eric GUIBERT (01/02) – CI
--	---------------------------

Inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale 2008 – Article 25-2°

Domonique CLESIO (79/80) - CE	
-------------------------------	--



FELICITATIONS

Nominations dans l'ordre national du Mérite

par décret du 16/05/08 (JO du 17/05/08)

Au grade d'officier
Christian SERAGER (78/79)

Au grade de chevalier
Catherine BOSSARD-NARDIN (75/76)